

Introduction

a. L'ECG dans le secondaire II

Tant au niveau national que dans le canton de Genève, l'École de culture générale (ECG) est l'une des trois grandes voies de formation de l'enseignement secondaire II, aux côtés de la formation gymnasiale et de la formation professionnelle. Elle propose un cursus scolaire à plein temps. Sa mission est définie par le règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (règlement de la CDIP), accompagné par le plan d'étude cadre de la CDIP (PEC), entrés en vigueur le 1er août 2019.

La mission éducative des écoles de culture générale consiste avant tout à donner une formation générale approfondie, à enseigner des branches spécifiques en relation avec un domaine professionnel, ainsi qu'à développer les compétences personnelles et sociales en vue de l'obtention d'un certificat de l'ECG ou d'une maturité spécialisée donnant accès à des formations professionnelles du degré tertiaire.

L'accent porte sur l'acquisition de connaissances générales et spécifiques aux différents domaines d'étude, ainsi que sur la mise en pratique des connaissances théoriques et sur le développement de compétences en lien avec des projets centrés sur les métiers de l'humain, de la communication et des arts. Le plan d'études cantonal (PEc) poursuit un triple objectif : approfondir la culture générale, développer l'étude de disciplines en relation avec un domaine professionnel et développer des aptitudes d'apprentissage.

L'ECG délivre deux titres reconnus au niveau national :

- le certificat d'ECG dans une option préprofessionnelle, au terme d'un cursus de trois ans ;
- le certificat de maturité spécialisée dans le domaine professionnel étudié, une année supplémentaire.

b. Cursus certificats

La structure et l'organisation de la formation reposent sur un tronc commun de culture générale en 1^{re} année, complété, dès la 2^e année, par des cours spécifiques dans sept options préprofessionnelles préparant à une formation professionnelle en lien avec le domaine professionnel choisi :

- arts et design
- communication-information
- musique
- pédagogie
- santé
- théâtre
- travail social

Le certificat d'ECG donne accès aux écoles supérieures du degré tertiaire du domaine professionnel choisi.

Des formations de maturités spécialisées (MS) d'une durée d'un an sont organisées, pour les titulaires du certificat d'école de culture générale, dans les orientations suivantes :

- arts et design - MSAD
- communication-information – MSCl dans trois filières: information documentaire, informatique de gestion, tourisme
- musique - MSMU
- pédagogie - MSPE
- santé - MSSA
- théâtre - MSTH
- travail social – MSTs

Le certificat de maturité spécialisée donne accès aux HES et HEP dans les filières correspondantes au domaine professionnel étudié.

c. Rôle d'orientation

La formation dispensée par les écoles de culture générale est fondée sur les acquis des onze années de scolarité obligatoire dont les objectifs à atteindre et les compétences à acquérir figurent dans les plans d'études respectifs des différentes régions de la Suisse (Plan d'études romand, *Lehrplan 21*, *Piano di studio della scuola dell'obbligo*.) Le PEc-ECG 2021 étoffe les programmes de la 1^{re} année, qui joue un rôle d'orientation et qui complète la formation obligatoire pour des élèves qui se destinent à une formation professionnelle (CFC) dès la fin de la 1^{re} année.

Les compétences transversales et sociales sont développées dès le début de l'ECG. Elles favorisent le processus de choix ou de confirmation de l'orientation des élèves.

d. Formations subséquentes ES/HES

La formation de type générale et scolaire de l'ECG aboutit à un titre qui permet de poursuivre des études dans une école professionnelle. Le certificat d'ECG donne accès aux écoles supérieures, nécessitant, selon la filière, une période de stage ou moyennant la réussite d'un concours d'admission, dans les domaines de:

- la santé (soins ambulanciers, hygiène dentaire, podologie, analyses biomédicales)
- l'éducation de l'enfance
- l'informatique de gestion
- les arts (design communication visuelle en bande dessinée et illustration)
- l'hôtellerie (restauration-hôtellerie).

Le certificat de maturité spécialisée conduit aux études de bachelor en Haute école spécialisée ou pédagogique dans les domaines de:

- la santé (nutrition et diététique, ergothérapie, soins infirmiers, physiothérapie, sage-femme, radiologie médicale)
- l'éducation sociale, l'animation socio-culturelle, le service social
- l'informatique de gestion
- l'information documentaire
- le tourisme
- les arts (arts visuels, cinéma, communication visuelle, architecture d'intérieur, design mode, design produit, bijou et accessoire)
- la musique (classique, jazz), musique et mouvement
- le théâtre et les arts de scène
- l'enseignement préscolaire et primaire

1. Conception du PEc

Les objectifs de la formation de culture générale élargie visent des connaissances disciplinaires et transversales relatives aux différents aspects de la société, de l'individu et de son environnement. La mission de l'ECG est d'amener l'élève à développer une compréhension nuancée du monde, capable d'exercer un jugement personnel et d'agir au sein de la société en faisant preuve de créativité, de compétence et en assumant des responsabilités.

a. Structure

L'ensemble des disciplines de l'ECG sont réparties dans cinq domaines d'études :

- langues
- mathématiques, sciences expérimentales, informatique
- sciences humaines et sociales
- disciplines artistiques
- sport

Sur la totalité du cursus, les disciplines de formation générale représentent 50% de la dotation des cours. Les disciplines des domaines professionnels représentent au minimum 20% de la dotation des cours. Ce sont des disciplines scolaires, de culture générale du domaine professionnel.

Les disciplines composant les 30% restant sont laissées au libre choix des cantons.

b. Compétences

Le PEc est conçu en compétences reliées à des domaines d'apprentissage et détaillées dans les contenus à acquérir dans les différentes disciplines de la formation générale ou du domaine professionnel, en conformité avec le plan d'études cadre de la CDIP. La conception du PEc en compétences invite à renouveler les approches pédagogiques. La notion de compétence comprend trois dimensions: savoir, pouvoir et vouloir (motivation et attitudes) qu'il est nécessaire de combiner pour acquérir et mobiliser des compétences. L'objectif est de dispenser un enseignement favorisant les processus d'apprentissage globaux grâce à l'interaction de ces trois dimensions. Dans les domaines professionnels, l'acquisition des connaissances, des savoir-faire, des outils théoriques et pratiques est orientée selon les exigences des formations tertiaires subséquentes. Les compétences sociales représentent à la fois l'être en société (futur citoyen), le travail en équipe (stage), le respect de la mixité, l'entraide, l'attention à autrui (vie scolaire des élèves), et des connaissances spécifiques selon les domaines (par exemple en OSP travail social et en pédagogie: la sociologie et la psychologie).

Les aptitudes pratiques promues par le PEC de la CDIP sont à saisir dans le sens d'une approche pédagogique. Il s'agit de raisonner, à partir d'expériences et de situations pratiques, pour développer les aspects théoriques d'un champ d'apprentissage.

Deux types de compétences:

- i. les compétences disciplinaires détaillées sous forme de domaines d'apprentissage, d'objectifs détaillés ou compétences spécifiques et de contenus qui précisent des champs d'application, illustrés par des exemples;
- ii. les compétences transversales permettent le développement de la personnalité de l'élève. Elles augmentent les aptitudes générales et les ressources personnelles susceptibles d'être mobilisées par l'élève pour acquérir les compétences définies dans chaque discipline en vue de sa réussite dans l'ensemble des domaines d'apprentissage. Elles concernent différents aspects du rôle de l'élève. Elles permettent le développement de l'autonomie, de la pratique réflexive, des qualités sociales, de l'attention à l'expression française, de l'aptitude au travail et à l'apprentissage. Elles figurent dans le présent PEc en lien avec le domaine d'apprentissage ou de manière plus générique avec la discipline:
 - compétences en lien avec d'autres disciplines
 - compétences et aspects en lien avec la culture numérique:
 - aspects en lien avec le développement durable et la biodiversité
 - compétences et aspects étudiés de la langue française

Les exigences fixées par le PEC et le règlement de la CDIP élèvent le niveau d'obtention du certificat de l'ECG et du certificat de MS en pédagogie et en communication-information.

2. Orientations pédagogiques :

a. Travail autonome

L'autonomie dans l'étude, nécessaire à l'élève de l'ECG qui se destine à une formation dans les ES et les HES, s'acquiert d'une part par l'expérience diversifiée et l'acquisition progressive des compétences transversales, et d'autre part dans la responsabilisation par la gestion de la matière à étudier. L'autonomie dans l'étude vise à développer les pratiques réflexives, la curiosité intellectuelle, le goût de l'apprentissage. Dans le nouveau PEc genevois, une rubrique "Part à apprendre de manière autonome" a été introduite à chaque domaine d'apprentissage. Le travail autonome qui est à distinguer des devoirs à domicile est un travail (une part de programme, un aspect d'un thème) que l'élève doit effectuer seul et qui peut être évalué dans une épreuve en fin d'année. Il s'agit d'un complément, d'un prolongement, de la matière vue en classe, dont la responsabilité d'apprentissage est déléguée à l'élève. Par exemple: lectures, exercices, film, émission, recherche documentaire, chapitre complémentaire, notions ou connaissances autour du sujet étudié en classe. La rubrique précise à chaque domaine d'apprentissage, la part du contenu du programme. La part à traiter de manière autonome est croissante au cours des trois années de l'ECG:

- 1^{re} année: 5 à 8%
- 2^e année: 10 à 12%
- 3^e année: 15 à 17%

b. Éducation par et au numérique

La formation a un rôle prépondérant à jouer dans la transition numérique de la société actuelle. Le déploiement du numérique transforme en profondeur les rapports avec la culture et l'information, avec la production et la validation des savoirs, avec les pratiques économiques, civiques et politiques ainsi que les relations sociales. A Genève, l'une des stratégies du Conseil d'État, et à fortiori du DIP, est l'éducation au et par le numérique. Elle est transversale à tous les degrés de l'enseignement, introduite dès l'école primaire. Le but est de former le citoyen de demain, qui sera un citoyen numérique: de donner aux élèves les outils intellectuels et techniques pour leur permettre de devenir des acteurs informés, critiques et créatifs dans un monde en évolution.

Cette volonté coïncide avec celle de la Confédération, qui a abouti à l'introduction de cours d'informatique et de culture numérique dans tous les cursus scolaires et à la réalisation de plans d'étude communs approuvés par tous les cantons.

A Genève, l'approche pédagogique est bicéphale: l'éducation par et au numérique.

L'École doit ainsi former les élèves par le numérique, en introduisant des outils numériques lorsqu'ils présentent une plus-value pédagogique pertinente. Elle doit également former au numérique, en apprenant à utiliser, comprendre, évaluer, s'engager et créer dans la société actuelle.

L'éducation au et par le numérique prend d'une part la forme de la science informatique, qui a des applications dans de nombreux domaines, dont il faut saisir les fondements théoriques et pratiques pour en comprendre toutes les implications; et d'autre part des formes multiples qui font évoluer une matière, ou une discipline, des savoirs ou des pratiques, qui produisent des effets qui renvoient à la complexité des enjeux numériques

que l'on observe aujourd'hui dans tous les domaines d'études: les langues, les mathématiques, les sciences expérimentales, les sciences humaines et les arts.

Dans le PEc genevois, l'éducation au et par le numérique figure sous forme de discipline commune de formation générale pour tous les élèves et sous forme de cours spécifiques dans les OSP artistiques et de la communication-information. Elle se profile aussi dans les contenus de certaines disciplines, les sciences humaines, sociales et économiques. Elle apparaît enfin déclinée en compétences en lien avec le numérique dans une rubrique présente dans le PEc de chaque discipline, liée aux champs d'apprentissage.

c. Biodiversité et développement durable

A la suite des travaux de la Commission des Nations unies sur l'environnement et le développement, depuis 1987, des stratégies, des programmes d'activités et d'études se sont développés au niveau national. Le centre et la fondation Éducation 21 (où les cantons sont représentés par la CDIP) proposent toutes sortes de prestations, en particulier des ressources et des activités pédagogiques, des réseaux, etc.

Le rapport Brundtland, issu des travaux de la Commission, donne la définition générique: « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. »

Le développement durable figure comme un but dans la constitution de la Confédération. En 2012, il a été intégré comme principe directeur de l'action publique par la Constitution genevoise et le canton a adopté en 2018 un plan d'action qui couvre de nombreux champs avec divers objectifs qui constituent une autre stratégie de l'État.

Les problématiques du développement durable touchent principalement aux domaines de l'économie, de l'environnement et du social et s'inscrivent dans un espace spatio-temporel mesurable à l'échelle locale, nationale et mondiale.

L'éducation, à tous les âges, a un rôle déterminant à jouer. L'évolution et l'ampleur de la prise de conscience générée par les problèmes liés aux changements climatiques, aux flux migratoires, aux inégalités économiques et l'intérêt produit auprès des jeunes gens aujourd'hui favorisent le déploiement de l'éducation au développement durable à l'ECG.

Le site DIP 21 dédié à l'éducation au développement durable organise et recense des activités pédagogiques dans les écoles primaires, les établissements de l'EO et l'ESII, de tout le canton.

Le PEc intègre d'une part des contenus, des champs d'apprentissages, des compétences dans les disciplines qui s'y prêtent bien: la biologie, la géographie, la philosophie, le droit; et d'autre part, il précise, sous forme de compétence transversale, dans chaque discipline, les aspects en lien avec le développement durable et la biodiversité. Ces éléments viennent harmonieusement s'inscrire dans la stratégie cantonale concernant la biodiversité et le développement durable.

d. Développement des langues secondes

Le niveau des deux langues secondes (une deuxième langue nationale obligatoire, et la troisième langue nationale ou l'anglais) est rehaussé dans le PEC-ECG de la CDIP. Le niveau B1 (selon les normes du CECR) est exigé au certificat de l'ECG dans les deux langues secondes, et le niveau B2 dans les deux langues secondes au terme de la MS communication-information et de la MS pédagogie.

L'étude des deux langues secondes est prolongée jusqu'au certificat de l'ECG genevoise, de manière à atteindre le B1 certifié, dans les deux langues. L'OSP communication-information est complété par un cours de culture et langue.

Le programme de la MS pédagogie en allemand et en anglais garantit le niveau B2 et les élèves obtiennent une attestation de la certification B2, lorsque l'examen final est réussi. Pour l'obtention du certificat B2 dans les deux langues secondes de la MSCI, le programme est complété par des cours et des séjours linguistiques.

L'option de développer les compétences linguistiques, de communication, d'expression, de lecture, de rédaction, dans la première langue nationale et dans plusieurs langues étrangères, doit favoriser la réalisation d'objectifs professionnels ou privés liés à la mobilité, aux échanges culturels et aux métiers de la communication en essor. Elle contribue aussi à une meilleure communication entre les différentes régions linguistiques et au renforcement de la cohésion nationale. En se familiarisant avec les modes de vie et la culture des régions linguistiques concernées, l'élève prend davantage conscience de sa propre identité culturelle. Par ailleurs, les compétences linguistiques sont centrales dans les compétences transversales d'apprentissage.

Le PEc – ECG 2021 tient compte de l'ensemble des exigences fixées par la CDIP. L'augmentation de la difficulté pour obtenir le certificat oblige d'une part, à adapter les approches pédagogiques et d'autre part, à proposer des cours qui sont orientés dans le but de favoriser les apprentissages dès la 1^{re} année. Le PEc suit trois axes de renforcement :

- la consolidation des connaissances et des pratiques dans chaque matière ;
- la transversalité par l'approche pédagogique des compétences transversales, par des cours qui favorisent la transposition ou le transfert des connaissances d'une discipline à l'autre ;
- la mise en application de notions "théoriques" dans un domaine professionnel.

3. Spécificités du cursus certificat :

a. Stage pratique intra certificat

Un stage pratique extrascolaire de deux semaines au minimum, placé sous la responsabilité d'un professionnel qualifié, et validé par l'école, est obligatoire pendant la formation menant au certificat d'école de culture générale. Il a comme objectif le développement des compétences individuelles et sociales des élèves, le renforcement de leur responsabilité personnelle et de leur confiance en soi et la présentation d'un aperçu valable du monde du travail dans les domaines qui correspondent à l'enseignement et aux objectifs des ECG. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche d'orientation professionnelle effectuée par chaque élève tout au long de son cursus afin d'affiner son choix dans le cadre du domaine professionnel du certificat ECG, de la maturité spécialisée puis de la formation professionnelle tertiaire.

b. Travail personnel de certificat

En 2^e et 3^e années, l'élève prépare un travail personnel de certificat (TPC) accompagné par un enseignant. Le TPC permet à l'élève de démontrer sa capacité à mener et à présenter de façon autonome une recherche approfondie dans les domaines d'études de la formation générale ou dans le domaine professionnel envisagé. Il permet aux élèves de développer et d'affiner leur capacité à formuler une thématique, à planifier les étapes de leur travail, à récolter et évaluer des données, le cas échéant à élaborer une œuvre artistique, ainsi qu'à présenter des résultats et à mener une réflexion critique. En fonction des intérêts des élèves et de leur choix de formation professionnelle ultérieure, le travail personnel peut prendre la forme d'un travail de recherche ou celle d'une création artistique.

Le TPC fait l'objet d'une évaluation, comptant pour l'obtention du certificat, portant à la fois sur le dossier écrit, le cas échéant sur la réalisation artistique, ainsi que sur la soutenance orale.